

DEC180349DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication (Dircom)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication,

Vu la décision DEC142677DAJ du 11 décembre 2014 portant nomination de M. Fabrice Impériali aux fonctions de directeur adjoint à la direction de la communication ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions relevant des missions de la direction de la communication (DirCom).

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte Perucca, délégation est donnée à M. Fabrice Impériali, directeur adjoint à la direction de la communication, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 janvier 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90